



HABITAT COLLECTIF

LE LABEL QUI VOUS GARANTIT UN HABITAT + DURABLE





HABITAT COLLECTIF

LE LABEL QUI VOUS GARANTIT UN HABITAT + DURABLE

**Ma Maison Vivante
Habitat Collectif
Version 2024**



SOMMAIRE

LE LABEL MA MAISON VIVANTE		P-5
-----------------------------------	-------	-----

LES EXIGENCES DU LABEL

1 - SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA RESSOURCE EN EAU		P-9
--	-------	-----

2 - CONSTRUCTION BAS CARBONE ET ECO-MATERIAUX		P-13
--	-------	------

3 - MATERIAUX SAINS ET BIEN-ETRE		P-15
---	-------	------

L'ASSOCIATION MAISONS DE QUALITÉ		P-18
---	-------	------



L'ASSOCIATION MAISONS DE QUALITÉ, ENGAGÉE DÈS SON ORIGINE POUR PROMOUVOIR LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA CONSTRUCTION

L'Association Maisons de Qualité est **une Association loi 1901 à but non lucratif**. Elle est reconnue comme un « tiers de confiance » sur le marché de l'habitat depuis plus de 30 ans, au service de la qualité de vie des familles.

Fondée au service de **l'intérêt général**, l'Association Maisons de Qualité s'est donnée comme mission sociale **d'accompagner efficacement les transitions écologique et sociale de tous les acteurs de l'habitat en France**.

L'Association a intégré la dimension de la construction écologique dès sa création. En 1993, **L'ADEME** est présente au Conseil d'Administration de l'Association en tant que membre fondateur et impulse la prise en compte des critères de qualité environnementale dans la Charte Maisons de Qualité.



En 2006, l'Association décide d'aller plus loin en concevant en lien avec Christian CHARIGNON, Tekhné Architectes, un « **Carnet écologique de la maison** », référentiel à points, **avec les soutiens de l'ADEME et des Conseils régionaux de Bretagne et de Rhône-Alpes**.

Ensuite dès 2008, l'Association participe activement au Grenelle de l'Environnement et a été un acteur de la **labellisation BBC** (Bâtiment Basse Consommation) en partenariat avec l'organisme certificateur Céquami, avec plus de 2.500 maisons certifiées en France entre 2010 et 2012.

En 2011, l'Association poursuit son action en réalisant, en partenariat avec le **Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)**, l'une des premières études d'ampleur à l'échelle internationale sur **l'Analyse de Cycle de Vie des maisons**. Des milliers de calculs sont effectués et permettent notamment de mieux cerner les impacts carbone de la construction d'une maison tout au long de son cycle de vie.

En 2023, l'Association s'associe avec Upcyclea, pionnier de l'économie circulaire, pour **maximiser le réemploi et décarboner l'habitat individuel et collectif**. Grâce à leur suite logicielle, gérer un parc immobilier en économie circulaire, de sa déconstruction à son exploitation, en conformité avec la taxonomie européenne et les indicateurs extra-financiers CSRD devient possible.



L'Association capitalise aujourd'hui toute cette expérience acquise au fil des années, à travers le label Ma Maison Vivante, pour la Maison Individuelle et l'Habitat Collectif.

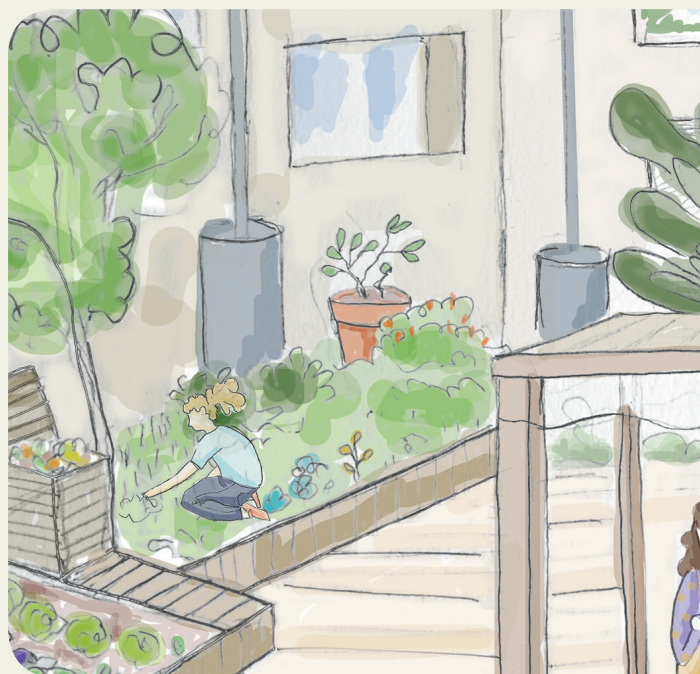


HABITAT COLLECTIF

UN AUTRE REGARD SUR L'HABITAT ET LE JARDIN

Le label **Ma Maison Vivante** répond à une aspiration de **plus en plus forte des familles**, en quête d'un projet de vie qui fasse sens, en relation avec la nature. Ces familles souhaitent un rapport privilégié à la nature et aux saisons, plus de cohérence avec leurs valeurs et un rapport aux autres plus enrichissant, se traduisant par un engagement citoyen à l'échelle locale.

Les familles souhaitant habiter un habitat vivant, une maison ou un appartement, veulent aller plus loin que les standards de confort actuels. Elles recherchent un **bien-être physique et psychologique pour chacun des membres de la famille**, elles veulent voir et vivre avec la nature, éduquer leurs enfants dans ce sens, refaire des choses que les anciens faisaient, remettre les mains dans la terre, cultiver leur jardin.



L'ACCOMPAGNEMENT À L'USAGE ÉCOLOGIQUE DU JARDIN : UN DÉFI DE MOBILISATION DES FAMILLES ET DE CHANGEMENT

Il est nécessaire de **sensibiliser les habitants à l'importance de la biodiversité** et à la nécessité de la protéger (voire de l'améliorer) afin d'augmenter le degré d'implication de chacun. Cela passe par une reconnexion des individus à la biodiversité.

C'est pourquoi l'Association Maisons de Qualité et ses parties-prenantes développent un **dispositif d'accompagnement ambitieux pour les familles** qui acquièrent une maison ou un appartement labellisé Ma Maison Vivante :

- **production de supports pédagogiques** : sensibilisation et préconisations de plantations et d'entretien,
- **animation d'ateliers participatifs** entre voisins,
- **solutions pour gérer un jardin collectivement** entre voisins,
- **développement d'une communauté de familles** engagées pour la biodiversité.

Les actions incitatives associées à un accompagnement influencent les pratiques de jardinage des habitants.

RENFORCER L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS AVEC LE LABEL MA MAISON VIVANTE

Les citoyens sont de plus en plus sensibles aux politiques locales en matière de transition écologique. Les projets d'aménagement et de construction font l'objet de débats et soulèvent un certain nombre d'inquiétudes relayées autant par les élus que par les citoyens.

Dans ce contexte, **les acteurs de la construction doivent être proactifs en matière d'acceptabilité sociale**. L'acceptabilité sociale devient un enjeu clé.

Le Label Ma Maison Vivante a vocation à faciliter le dialogue entre les parties prenantes d'un projet de promotion, à instaurer la confiance et convaincre les élus et les citoyens. Plus le projet démontre son faible impact sur l'environnement et sa valeur ajoutée en termes d'épanouissement de la **biodiversité, de convivialité entre voisins, de présence de la nature, de gestion des eaux de pluie, de faible impact carbone**, etc., plus il sera accepté.





LES EXIGENCES DU LABEL

1

SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE ET DE LA RESSOURCE EN EAU

- ANALYSE ECOLOGIQUE DU SITE DE CONSTRUCTION
- COEFFICIENT DE BIOTOPE PAR SURFACE (CBS)
- CONCEPTION ET REALISATION D'UN JARDIN VIVANT COLLECTIF
- CONCEPTION DES ESPACES VERTS DE PROXIMITE (le cas échéant)
- PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU
- PEDAGOGIE AUPRES DES FAMILLES HABITANTES

2

CONSTRUCTION BAS CARBONE, ECO-MATERIAUX ET BANQUE DIGITALE

- ANTICIPER LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE 2025
- PRIVILEGIER LES ECO-MATERIAUX
- GERER LES DECHETS DE CONSTRUCTION EN FAVORISANT LE RECYCLAGE ET LE REEMPLOI
- PRODUIRE LE TABLEAU DES MATERIAUX DU BATIMENT
- PRODUIRE LA SIGNATURE CIRCULAIRE DE L'IMMEUBLE
- LIVRER LA BANQUE DIGITALE DE L'IMMEUBLE

3

MATERIAUX SAINS ET BIEN-ETRE

- PRIVILEGIER LES MATERIAUX SAINS
- PROTECTION CONTRE LES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES
- CONFORT D'ETE

SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE ET DE LA RESSOURCE EN EAU



SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE ET DE LA RESSOURCE EN EAU

1

ANALYSE ECOLOGIQUE DU SITE DE CONSTRUCTION

- Une analyse écologique du site de construction est réalisée par le promoteur.

Cette analyse permet de relever les atouts et les contraintes du site (arbres, haies, faune, ensoleillement, vues, îlots de chaleur/fraîcheur, exposition aux pollutions sonores...) et les caractéristiques du terrain (sol, pente, écoulement des eaux pluviales...).

Cette analyse permet d'intégrer « les principes du vivant » à la conception du programme immobilier : la conception de l'immeuble proprement dit et la définition des principes paysagers.

Cette analyse comprend :

- Etat initial du sol, valeur biologique du sol
- Identification des continuités écologiques (trame verte et trame bleue)
- Conservation d'éléments remarquables (arbres en bon état phytosanitaire, végétaux, sentiers, mares, patrimoine bâti remarquable à conserver (grange, muret, pigeonnier...), talus, ...)
- Faune présente
- Ensoleillement selon les saisons, masques solaires
- Vents dominants
- Bruit existant
- Vues remarquables, cônes de visibilité
- Topographie et circulation des eaux pluviales sur le terrain

2

COEFFICIENT DE BIOTOPE PAR SURFACE (CBS)

- Le CBS est le coefficient qui décrit la proportion des surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables sur la parcelle.

La présence de végétal contribue à l'épanouissement de la biodiversité, rafraîchit, fixe les particules aérosols polluantes, contribue à la gestion des eaux de ruissellement, capte le carbone et participe plus globalement au bien-être des familles.

Le CBS sera au minimum de :

- 0,25 pour les parcelles inférieures à 1200 m²
- 0,30 pour les parcelles supérieures à 1200 m²

Ainsi les surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables représenteront de 25 à 30% de la parcelle.

En fonction de la configuration de la parcelle et de la situation du programme (secteur urbain dense, péri-urbain, etc.), les surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables seront constituées de pleine terre, et/ou d'un jardin sur le toit, et/ou de surfaces semi-imperméables, et/ou d'arbres existants, etc.).

Le coefficient de pondération en fonction des types de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables :

- Pleine terre avec arbres existants : 1,2
- Pleine terre : 1
- Autres surfaces (surfaces semi-imperméables, jardin sur le toit, etc.) : 0,7

$$\text{CBS} = \frac{\text{surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables} \times \text{coeff}}{\text{surface de la parcelle}}$$

3

CONCEPTION ET REALISATION D'UN JARDIN VIVANT COLLECTIF

- Les jardins ont un rôle majeur à jouer dans l'épanouissement de la biodiversité.
En fonction de la configuration du programme, le jardin vivant collectif sera situé soit aux abords de l'immeuble ou bien sur le toit.

- **JARDIN VIVANT COLLECTIF AUX ABORDS DE L'IMMEUBLE :**

Le jardin vivant collectif pourra prendre différentes formes :

parcelles individuelles, jardin commun, jardin pédagogique.

Le jardin collectif est un jardin conçu, géré et animé avec et par les habitants de l'immeuble. Selon les choix retenus, il peut y avoir des parcelles cultivées individuellement et/ou collectivement. Le jardin collectif est par ailleurs une source de liens et de convivialité entre voisins, d'activité et de pédagogie pour les enfants et les parents, d'engagement pour

la biodiversité, d'autoproduction de fruits et légumes, etc.

Le jardin vivant collectif est un lieu d'épanouissement de la biodiversité dès lors qu'il contient une végétation multi-strates avec une diversité d'essences locales.

Il contiendra :

- Une haie composée d'espèces végétales diversifiées,
- Une prairie fleurie
- Des arbres et/ou des arbustes (à minimum 3)
- Des clôtures douces sur tout ou partie du pourtour du jardin pour le passage de la petite faune
- Un potager
- Des abris pour les oiseaux, les insectes et la petite faune (ceux-ci peuvent être installés en dehors du jardin, dans les espaces verts de proximité le cas échéant)
- Un composteur
- Un espace en bois pour ranger les outils de jardinage
- Un récupérateur d'eau de pluie.

● JARDIN VIVANT COLLECTIF SUR LE TOIT DE L'IMMEUBLE :

La conception d'un jardin vivant collectif sur le toit procure des bénéfices similaires à un jardin collectif situé aux abords de l'immeuble.

Il contiendra :

- Un dispositif pour se protéger du vent (brise-vent, mur, plantes brise-vent, ...)
- Un espace pour les fleurs

- Un espace de toiture végétalisée intensive, comprenant une couche de substrat de 30 cm pour planter des arbres et/ou des arbustes (à minimum 3)
- Un coin potager (en solution intensive sur substrat ou en bacs)
- Des abris pour les oiseaux, les insectes et la petite faune
- Un composteur
- Un espace en bois pour ranger les outils de jardinage
- Un dispositif de récupération des eaux de pluie et d'arrosage de type goutte-à-goutte.

● REZ DE JARDINS VIVANTS

La réalisation d'un jardin vivant collectif n'est pas obligatoire si le programme comprend des rez-de-jardins privatifs attenants aux logements. Ceux-ci seront alors aménagés par l'opérateur en respectant les principes du jardin vivant :

- Une haie composée d'espèces végétales diversifiées
- Une prairie fleurie
- Des arbres et/ou arbustes (minimum 1 par parcelle)
- Des clôtures douces sur tout ou partie du pourtour du jardin et des limites séparatives pour permettre le passage de la petite faune
- Un bac potager (en pleine terre ou hors-sol)
- Des abris pour les oiseaux, insectes et petite faune (ceux-ci peuvent être installés dans les espaces verts de proximité le cas échéant)
- Un composteur
- Un espace en bois commun pour ranger les outils de jardinage (encourager à la mutualisation des outils entre voisins)
- Un récupérateur d'eau de pluie

4

CONCEPTION DES ESPACES VERTS DE PROXIMITÉ (le cas échéant)

- Si la taille de la parcelle le permet, le traitement paysager des espaces verts attenants à l'immeuble sera traité de manière à favoriser l'épanouissement de la biodiversité.

Les espaces verts contiendront :

- des espèces végétales locales diversifiées et multi-strates : arbres, arbustes, prairie fleurie, pelouse
- des abris et des gîtes pour la petite faune et les insectes (murets en pierre sèche, hôtels à insectes, tas de bois, ...)
- des nichoirs à oiseaux.

En cas de clôtures, celles-ci seront traitées pour favoriser la circulation de la petite faune : ganivelles, grillage à mouton, passages pour la petite faune en pied de clôture.

6

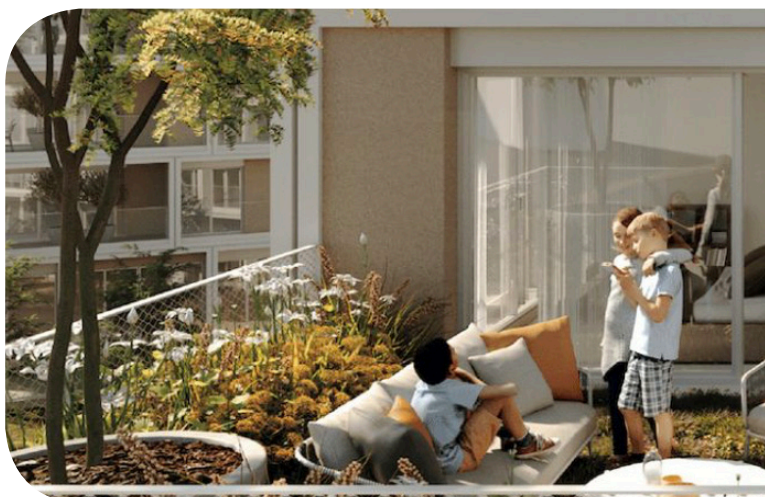
PEDAGOGIE AUPRES DES FAMILLES HABITANTES

- Un dispositif pédagogique sera proposé aux familles résidentes de l'immeuble pour les sensibiliser à la biodiversité et à la gestion collective du jardin (atelier jardinage, supports pédagogiques, identification d'un groupe de volontaires, gestion associative, charte des bonnes pratiques/règlement du fonctionnement du jardin, liens avec les associations et réseaux du territoire).

5

PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Afin de faciliter l'infiltration et la gestion de l'évacuation des eaux pluviales sur la parcelle (plutôt que de les rejeter dans le réseau d'assainissement), le projet respectera a minima l'une des exigences suivantes (sous réserve que les prescriptions d'urbanisme n'imposent pas le raccordement au réseau public) :
 - Dispositif de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert : noues, fossés, jardins de pluie, bassins à sec et espaces verts en creux
 - Espace temporairement inondable
 - Ouvrage enterré d'infiltration ou de rétention



CONSTRUCTION BAS CARBONE ET ECO-MATERIAUX



CONSTRUCTION BAS CARBONE, ECO-MATERIAUX ET BANQUE DIGITALE

1

ANTICIPER LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE 2025

● La RE2020 est progressive avec des seuils carbone de plus en plus exigeants en 2025, 2028, 2031

Les deux indicateurs qui vont évoluer avec la RE2025 sont l'Ic Construction (impact carbone des produits de construction) et l'Ic Energie (émissions de carbone des consommations d'énergie).

L'immeuble sera conforme au seuil carbone 2025 de la RE pour ces deux indicateurs.

3

GERER LES DECHETS DE CONSTRUCTION EN FAVORISANT LE RECYCLAGE ET LE REEMPLOI

- Il est crucial d'aller au-delà de la composition des matériaux de construction et d'**avoir une vision globale de la gestion des déchets**, depuis la phase chantier jusqu'à la phase usages.

Le promoteur met en place une solution de :

- « tri à la source » des déchets de construction sur le programme (emballages, chutes, surplus, ...),
- de collecte,
- d'envoi vers des filières de recyclage.

Des bordereaux de suivi des déchets et registres de déchets jusqu'à l'exutoire final seront fournis pour le chantier de l'immeuble.

2

PRIVILEGIER LES ECO-MATERIAUX

- L'immeuble sera conçu en intégrant a minima 7 éco-matériaux, d'au moins 3 familles fonctionnelles différentes (structure, isolation, cloison, électricité, menuiseries, ...), parmi :

- **Matériaux d'origine biosourcée** (matériaux issus de la matière organique – biomasse : bois, chanvre, paille, ouate de cellulose, textiles recyclés, balles de céréales, miscanthus, liège, lin, chaume, herbe de prairie, etc.) ou rapidement renouvelables (matériaux techniques ou organiques ayant un cycle de régénération de 10 ans maximum ou disposant d'un label FSC/PEFC pour le bois),

- **Matériaux géosourcés** : terre crue, pierres sèches, béton de chanvre, etc,

- **Matériaux comprenant au moins 25% de recyclé, issus du réemploi ou reconditionnés** (les matériaux issus de déstockage pourront également être pris en considération).

- **Matériaux disposant d'un certificat Cradle to Cradle Certified™**

- **Matériaux disposant d'un passeport circulaire¹ « fabricant »** délivré par Upcyclea et déclaré comme étant « sain et circulaire »¹

1 Un **passeport circulaire** (ou passeport numérique produit) est la fiche d'identité d'un produit, contenant notamment des données sur ses performances environnementales, sociales et sanitaires. Ces données incluent notamment celles des bases de données EDP nationales et internationales.

Il existe 2 types de passeport :

- **Les passeports fabricants** qui correspondent à des références produits spécifiques. Ils sont gérés par les fabricants qui peuvent les déclarés gratuitement, en demandant un accès à la librairie de passeports, à l'adresse suivante : <https://bit.ly/DeclarationPasseport>,
- **Les passeports génériques**, moins précis, qui ne correspondent à aucune référence produit précise (ex : moquette nylon, parquet bois), et qui sont utiles quand un fabricant ne possède pas encore de passeport pour le produit concerné.

Ces passeports sont disponibles dans une librairie de milliers de passeports, gérée par Upcyclea, et en accès libre : <https://bit.ly/LibrairiePasseports>
A la demande des fabricants, les passeports circulaires peuvent être notés selon 5 critères (identifiés par des pictogrammes, et délivrés par Upcyclea) : non-toxicité, circularité, énergie & carbone, gestion de l'eau et social.

Un produit est déclaré « sain et circulaire » si son passeport dispose de 5 pictogrammes.



CONSTRUCTION BAS CARBONE, ECO-MATERIAUX ET BANQUE DIGITALE

4

PRODUIRE LE TABLEAU DES MATERIAUX DU BATIMENT

- Les produits constitutifs de l'immeuble seront listés dans un tableau des matériaux.

L'ensemble des produits qui constitue l'immeuble seront listés dans un tableau Excel, avec les propriétés requises par le format ¹ proposé par le label (nature, localisation, quantité, passeport circulaire ², ...).

Dans ce tableau, **100%** des produits listés devront être associés à un passeport produit (via son identifiant). Parmi ces passeports, au moins **10%** d'entre eux devront être des passeports fabricants (avec ou sans pictogrammes).

6

LIVRER LA BANQUE DIGITALE DE L'IMMEUBLE

- Préalablement à la livraison de l'immeuble, le tableau des matériaux final sera fourni, pour être importé dans la plateforme fournie par Upcyclea.

La **banque digitale des matériaux** résultante sera livrée au propriétaire de l'immeuble, et disponible pour une période de 3 mois. A l'issue de cette période, le propriétaire pourra s'abonner, s'il souhaite gérer ses ressources usagées pendant la phase d'exploitation de l'immeuble.

5

PRODUIRE LA SIGNATURE CIRCULAIRE DE L'IMMEUBLE

- La signature circulaire de l'immeuble sera calculée par l'évaluateur Upcyclea, sur la base du tableau des matériaux fourni.

Cette signature circulaire calcule les indicateurs suivants :

- **Empreinte carbone de l'immeuble :**

Mesure carbone « scope 3 » en tCO₂eq, selon les données carbone (EN 15804) des passeports des produits du tableau des matériaux,

- **Indicateurs circularité de l'immeuble :**

Degré de circularité (%), taux de réemploi (%), part de recyclé/biosourcé (%), selon la nature et la quantité des produits du tableau des matériaux,

- **Indicateur santé de l'immeuble :**

Degré de non-toxicité de l'immeuble, selon les données santé des passeports des produits du tableau des matériaux, et selon la norme Cradle to Cradle®,

- **Indicateurs financiers de l'immeuble :**

Valeur de revente probable (en % du coût d'acquisition moyen des produits), des futurs produits usagés, pour du réemploi ou du recyclage.

Un certificat de signature circulaire sera délivré au propriétaire lors de la livraison du bâtiment, sur la base du tableau des matériaux final.

¹ <https://bit.ly/TableauMatériaux>

² Un **passeport circulaire** (ou passeport numérique produit) est la fiche d'identité d'un produit, contenant notamment des données sur ses performances environnementales, sociales et sanitaires. Ces données incluent notamment celles des bases de données EDP nationales et internationales.

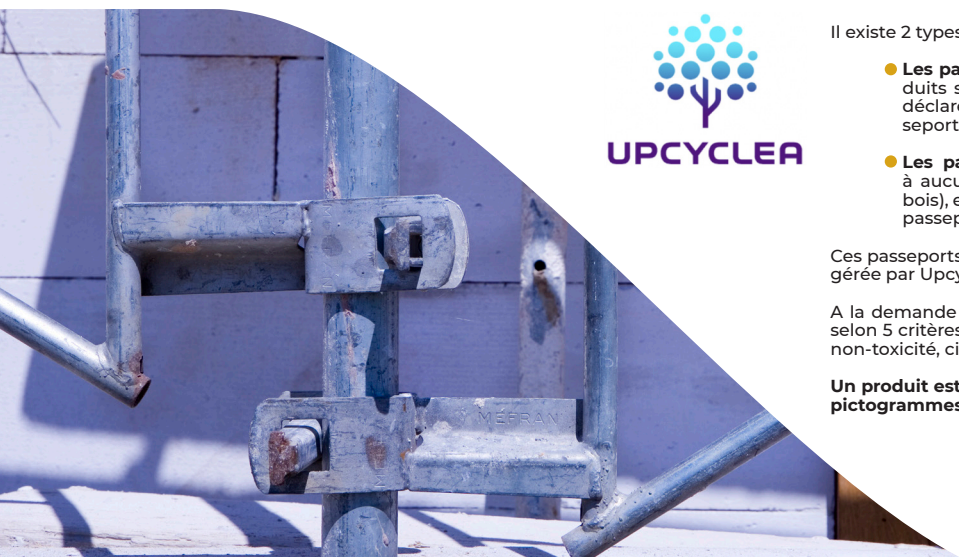
Il existe 2 types de passeport :

- **Les passeports fabricants** qui correspondent à des références produits spécifiques. Ils sont gérés par les fabricants qui peuvent les déclarés gratuitement, en demandant un accès à la librairie de passeports, à l'adresse suivante : <https://bit.ly/DeclarationPasseport>,
- **Les passeports génériques**, moins précis, qui ne correspondent à aucune référence produit précise (ex : moquette nylon, parquet bois), et qui sont utiles quand un fabricant ne possède pas encore de passeport pour le produit concerné.

Ces passeports sont disponibles dans une librairie de milliers de passeports, gérée par Upcyclea, et en accès libre : <https://bit.ly/LibrairiePasseports>

A la demande des fabricants, les passeports circulaires peuvent être notés selon 5 critères (identifiés par des pictogrammes, et délivrés par Upcyclea) : non-toxicité, circularité, énergie & carbone, gestion de l'eau et social.

Un produit est déclaré « sain et circulaire » si son passeport dispose des 5 pictogrammes.



MATERIAUX SAINS ET BIEN-ETRE



MATERIAUX SAINS ET BIEN-ETRE

1

PRIVILEGIER LES MATERIAUX SAINS

- Des dispositions sont prises pour **réduire les Composés Organiques Volatils (COV)** à l'intérieur des logements : au moins 7 matériaux seront classés A+.

2

PROTECTION CONTRE LES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES

- Les compteurs et tableaux électriques ne sont pas adossés ou accolés à une chambre, ni celle du logement contigu, afin de réduire l'impact des champs électro-magnétiques.

3

CONFORT D'ETE

- Un système d'automatisation des volets est prévu pour piloter l'ouverture et la fermeture des volets.

Les fenêtres doivent pouvoir être maintenues ouvertes ou entrebâillées par au moins deux oscillo-battants et permettre la ventilation nocturne du logement.



Depuis le 1^{er} septembre 2013, tous les produits de construction en contact avec l'air intérieur doivent être étiquetés pour les émissions de polluants selon l'arrêté du 19 avril 2011. L'étiquette répartit les produits entre les 4 classes A+ (**très faibles émissions**), A, B, et C (très fortes émissions).





“ Depuis 30 ans, l'Association au service
du bien-être et de la qualité de vie des familles ! ”



Le Label historique de l'Association qui évalue et distingue la qualité des Constructeurs de Maisons Individuelles



Le Label qui distingue la qualité écologique de l'habitat individuel et collectif



Le Label qui met l'écologie et la qualité de vie des habitants au cœur des opérations d'aménagement



**Ensemble avec la Terre,
notre seule Maison**

www.maisons-qualite.com/association

Tél : 02 99 65 18 22

2A rue du Pâtis Tatelin - 35700 Rennes



**Ma Maison Vivante,
un Label de l'Association Maisons de Qualité**

Société éditrice : Association Maisons de Qualité
2A rue du Pâtis Tatelin – 35700, Rennes
SIRET : 44510886300066

Tél : 02 99 65 18 22
Mail : contact@mamaisonvivante.fr

Site :
www.maisons-qualite.com/association
& www.mamaisonvivante.fr



HABITAT COLLECTIF